

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 MAI 2013

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, REICHERT, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

| | | | |
|-------------------|----------------------|---|----------------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | Anne-Marie BARRERE | à | André BERNOS |
| | Jean-Claude ELICHIRY | à | André MINJUZAN |
| | Anne-Marie ANCHEN | à | Jean BEDECARRAX |
| | Joëlle FABRE | à | Jean-Louis VALIANI |
| | David LAMPLE | à | Aimé SOUMET |
| | Bernard UTHURRY | à | Jean-Etienne GAILLAT |
| | Philippe GARROTE | à | Véronique PEBEYRE |
| | Marie-Lyse GASTON | à | Dominique QUEHEILLE |
| | Anne BARBET | à | Patrick MAILLET |
| | Yves TOURAINÉ | à | Jean-Marie GINIEIS |
| | Robert BAREILLE | à | Jean-Michel BRUGIDOU |
| | Nathalie REGUEIRO | à | Elisabeth SALTHUN-LASSALLE |

Suppléants : Jean-Pierre VIDEGARAY suppléant de Patrick SEBAT
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130515-02-ECO

PARCS D'ACTIVITES : REGLEMENT D'INTERVENTION ECONOMIQUE

M. BELLOT indique qu'en raison du contexte actuel, la CCPO entend accroître son action pour favoriser le développement économique du territoire et la création d'emplois.

Aussi, des crédits spécifiques ont été réservés dans le Budget Primitif 2013 et des réflexions ont été menées par la commission économique et le Bureau, avec l'appui du service, pour identifier les domaines d'intervention de la CCPO et proposer les actions nécessaires.

L'enjeu de cette démarche est de se doter d'une force d'intervention qui positionne la CCPO comme un acteur à part entière dans le développement économique, en relais des partenaires institutionnels que sont le Conseil Général 64 et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Le dispositif qui en découlera permettra également de clarifier nos règles d'intervention pour améliorer la lisibilité de notre action et l'attractivité du territoire.

A l'examen des propositions de la commission économique, le Bureau a retenu un premier axe qui a pour objectif de :

- valoriser les parcs d'activités que gère la CCPO ;
- répondre aux demandes précises, et en cours, d'entreprises qui souhaitent s'installer ou se développer dans ces parcs ;
- compenser la suppression des aides régionales sur l'immobilier (celles-ci étant maintenant affectées à l'acquisition des équipements).

De plus, l'aide de la CCPO doit être compatible avec ses compétences énoncées dans les statuts et porter sur des prestations entrant dans la gestion des parcs d'activités : adaptation du prix de vente des terrains, prise en charge de certains travaux d'aménagement...

Un projet de règlement définissant les conditions d'intervention de la CCPO au bénéfice des entreprises qui s'implanteraient sur nos parcs d'activités est annexé au présent rapport. Il définit notamment les objectifs recherchés, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, les modalités d'intervention...

Naturellement, les demandes des entreprises seront examinées par le Bureau et soumises au Conseil Communautaire.

N'étant pas des subventions directes aux entreprises, les aides seront gérées dans le cadre des Budgets Annexes des parcs d'activités avec compensation par le Budget Principal à la fin des opérations d'aménagement des zones concernées.

C'est à ce titre qu'ont été réservés des crédits au Budget Principal, tel que mentionné ci-dessus.

Enfin, l'attribution de l'aide fera l'objet d'une convention entre la CCPO et l'entreprise bénéficiaire définissant les engagements réciproques.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** le projet de règlement d'intervention de la CCPO au bénéfice des entreprises qui s'installeraient sur nos parcs d'activités.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 15 mai 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT